



Fédération Kin-Ball France

51, Avenue de la Gare de Saint Joseph

44300 NANTES

Tél : 06-37-28-10-50

Mail : arbitrage@kin-ball.fr

Web : www.kin-ball.fr

Objet : Conditions pour se présenter à une formation arbitre :

Niveau 1 :

- Être inscrit dans un club affilié à la FKBF (joueur loisir/compétition, dirigeant ou arbitre).
- Avoir au minimum 15 ans.

Si un candidat ne valide pas complètement sa formation (théorie ou pratique), il pourra la repasser une fois (gratuitement) lors d'une prochaine formation en assistant à la journée entière. S'il échoue de nouveau, il devra repasser la formation en entier (payante).

Niveau 2 :

- Être inscrit dans un club affilié à la FKBF (joueur loisir/compétition, dirigeant ou arbitre).
- Avoir joué au minimum une saison dans le championnat adulte (régional ou national).
- Avoir validé la formation arbitre niveau 1 complète depuis au minimum 1 mois.

Si un candidat ne valide pas sa théorie, il pourra la repasser une fois (gratuitement) lors d'une journée de championnat (ou autre) si un formateur est présent. Il devra néanmoins attendre 1 mois pour la repasser. S'il échoue de nouveau, il devra repasser la formation en entier (payante).

Si un candidat ne valide pas sa pratique, il pourra la repasser lors d'une prochaine formation, mais devra s'inscrire et payer la formation. S'il échoue de nouveau, il devra repasser la formation en entier (payante).

Niveau 3 :

- Être inscrit dans un club affilié à la FKBF (joueur loisir/compétition, dirigeant ou arbitre).
- Avoir validé la formation arbitre niveau 2 complète depuis au minimum 1 mois.
- Il est conseillé d'avoir arbitré en tant qu'arbitre adjoint dans un des championnats régionaux.

Si un candidat ne valide pas sa théorie, il pourra la repasser une fois (gratuitement) lors d'une journée de championnat (ou autre) si un formateur est présent. Il devra néanmoins attendre 1 mois pour la repasser. S'il échoue de nouveau, il devra repasser la formation en entier (payante).

Si un candidat ne valide pas sa pratique, il pourra la repasser lors d'une prochaine formation, mais devra s'inscrire et payer la formation. S'il échoue de nouveau, il devra repasser la formation en entier (payante).

Une dérogation pourra exceptionnellement être accordée par la FKBF si une condition n'est pas remplie. Cette demande de dérogation devra être envoyée accompagnée d'une lettre de motivation, par email à la commission arbitrage (arbitrage@kin-ball.fr).